

**Organisateur :**

Association Les Ecoliers Savassons  
Présidente : Mme JEROME Elodie  
Siège Social : 50 rue de Cebel 26740 SAVASSE



**INSCRIPTION - ATTESTATION SUR L'HONNEUR  
KIDS-TROC – DEPOT VENTE EPHEMERE**

Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre  
pour remise au Maire de la Commune d'organisation

Manifestation se déroulant le Samedi 16 novembre et Dimanche 17 novembre 2024  
à Savasse (26740)

Lieu de la manifestation :  
Salle des fêtes à Savasse

**Personne physique**

*Je soussigné(e),*

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le ..... à (département) : ..... Ville : .....

Adresse : .....

CP ..... Ville : .....

Tél. .... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le : ..... par : .....

***Déclare sur l'honneur :***

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile en France (Article R321-9 du Code pénal).

Fait à Savasse, le ...../...../.....

Signature



**REGLEMENT INTERIEUR - KIDS-TROC**  
VETEMENTS ENFANTS (0-14ANS), MATERIEL DE PUERICULTURE BOURSES AUX JOUETS  
**SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 NOVEMBRE 2024**  
SALLE DES FETES – SAVASSE

1 – Ce dépôt vente éphémère est ouvert à tous les particuliers vendant des vêtements (0-14 ans), matériel de puériculture, neufs ou d'occasion.

Pour la bourse aux jouets, une table sera mise à disposition pour chaque exposant gratuitement. Les places étant limitées, les inscriptions se feront par ordre d'arrivée.

Les professionnels de la vente au déballage ne sont pas admis.

Pour s'inscrire, il faut obligatoirement :

- Ne pas avoir participé à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile
- Compléter une fiche d'inscription, valant acceptation du présent règlement
- Remettre la liste d'inventaire des articles déposés

2 - Aucun frais d'inscription ne sera demandé

3 - Une pré-inscription est obligatoire avant le 12 novembre 2024 par mail [lesecolierssavassons@outlook.fr](mailto:lesecolierssavassons@outlook.fr) ou par téléphone au 0611190647.

La fiche d'inscription et la liste d'inventaire seront à remettre impérativement le jour du dépôt.

4 - Les articles déposés doivent être en état de fonctionnement et complets. Les vêtements propres, non troués, non tachés. L'association se réserve le droit de refuser les articles qu'elle estime ne pas correspondre aux attentes des acheteurs et aux conditions définies dans le présent règlement intérieur lors du pré-tri effectué lors du dépôt.

C'est à dire :

- Les vêtements et le matériel de puériculture doivent être propres,
- Les articles de puériculture doivent être en état de fonctionnement.
- Les sous-vêtements, bonnets de bain, bijoux ne sont pas acceptés.

5 - Présentation des articles

Dans un souci pratique et de facilité de vente, il est conseillé d'utiliser :

- du sparadrap ou des étiquettes pour noter votre numéro de vendeur, ainsi que le prix de l'article sur chaque article
- de coudre ensemble les ensembles de vêtements

6 – Etiquetage des articles

Chaque déposant arrivera le jour du dépôt aux horaires définis, le samedi 16 novembre de 16h à 18h à la Salle des fêtes. Chaque déposant étiquette lui-même les articles. Sur chaque étiquette, seront uniquement mentionnés la référence du déposant et le prix souhaité de l'article. Lors du dépôt des articles, à l'inscription il vous sera attribué un code pour chaque liste déposée. Le nombre d'article est limité à 100 par déposant.

La vente par lot est possible, il faudra dans ce cas, coudre ou attacher les pièces composant le lot.

7 – Les déposants sont attendus le samedi 16 novembre à partir de 16h00 et jusqu'à 18h00 afin de déposer leurs articles. L'ensemble des articles sera déposé dans des sacs qui seront restitués avec les articles invendus.

8- La restitution des invendus se fera le dimanche 17 novembre à partir de 17h00.

Les personnes ne désirant pas récupérer leurs invendus sont priées de le signaler lors du dépôt. Ceux-ci non récupérés le dimanche 17 novembre à 17h00 seront donnés à des œuvres caritatives ou vendus par l'association lors d'un prochain dépôt vente.

9 – L'association se charge de la vente des vêtements et articles de puériculture uniquement auprès du public, le dimanche 17 novembre de 8h00 à 13h00, une commission de 10% sera prélevée sur le total des ventes. Concernant les jouets, nous mettons à disposition des tables gratuitement dans la salle des associations. La vente sera faite par l'exposant lui-même. Aucune commission ne sera perçue pour la vente de jouets.

10 - L'association se dégage de toute responsabilité en cas de perte, de vol ou dégradation.